

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

Vous possédez un appareil photo numérique? Vous songez en acheter un? Vous avez des talents pour la photographie? Vous aimez prendre des photos? Vous êtes original et créatif? Voici l'occasion parfaite de nous montrer vos photos! Ce concours est pour vous. Courrez la chance de faire publier vos photos dans le **calendrier municipal d'Oka en 2011** distribué à plus de 2000 exemplaires.

Thème

Je vis à Oka!

Quand?

Envoyez-nous vos photos du 1er janvier au 23 octobre 2009 inclusivement.

Comment

Les photographies doivent être accompagnées d'un formulaire d'inscription disponible à la mairie ou sur notre site web au www.municipalite.oka.qc.ca dans l'onglet Concours de photographies dans la colonne de droite. Les participants doivent envoyer leur(s) photographie(s) imprimée(s) par la poste ou nous la/les remettre en main propre à la mairie à l'adresse mentionnée ci-bas et également la / les envoyer numérisé(s) par courriel.

- Le format des photos imprimées doit être de **8 po x 10 po**.
- Les photos numériques doivent être transmises en format « JPEG » **à faible et haute résolution**.

Envoyez les photos :

- par courriel à :
info@municipalite.oka.qc.ca (Objet : Concours de photographie 2010)

ou

- par la poste à (avec un CD-ROM) :
Concours de photographie 2010
Municipalité d'Oka
183, rue des Anges
Oka (Québec) J0N 1E0

Note importante

Des fichiers « JPEG » à haute résolution (300 dpi) avec une définition d'environ 3000 x 2400 pixels et une taille maximale de fichier de 3 MB doivent être envoyés pour appuyer toutes les photos numériques transmises en format jpeg à faible résolution.

Jury

Un groupe d'employés municipaux choisiront vingt-cinq (25) photos par rapport à des critères déjà établis et par la suite le conseil municipal choisira les douze (12) photos gagnantes soit les douze (12) mois de l'année.

Les gagnants

Sur le site web de la municipalité d'Oka, vous pourrez y apercevoir les vingt cinq (25) finalistes car leurs photos y seront affichées. Ceux dont la / les photos se retrouve(nt) sur le site web recevront une lettre d'invitation pour une rencontre qui aura lieu en novembre 2010. Les finalistes ainsi que leur famille seront invités. Douze (12) gagnants seront alors divulgués.

Détails du concours

- Les participants peuvent soumettre plus d'une photo, pourvu que les photos soient différentes avec une courte présentation de chacune d'elle.
- Les photographies des gagnants pourraient être publiées sur le site Web de la municipalité d'Oka, dans ses journaux locaux et autres publications ou matériel promotionnel.
- Le photographe original conserve tous les droits d'auteur, et le nom de l'auteur sera toujours indiqué chaque fois qu'elle sera utilisée.
- Aucune compensation monétaire ne sera versée à l'auteur de la photo pour leur utilisation.
- Aucune photo ne sera retournée aux participants.
- Les finalistes seront avisés par écrit.
- Les participants doivent être des résidents d'Oka.
- Le contenu ou le sujet des photographies doivent représenter la municipalité d'Oka.
- Les photographies ne doivent pas avoir déjà été publiées.
- Toutes les photos pourront être utilisées à d'autres fins.
- En prenant part au concours, chaque participant reconnaît avoir lu les présents règlements et consent à respecter ces règlements et à se conformer aux décisions des organisateurs du concours, qui seront définitives.

Admissibilité

Les employés municipaux ainsi que leur famille immédiate et les personnes domiciliées avec ces employés, ne sont pas autorisés à participer au concours.

Participez en grand nombre!